



RENCONTRE D'INFORMATION ET FORMATION 2024

INDUCTION DÉBROUSSAILLAGE

**ÉDUCATION DE PEUPLEMENTS (REXFORÊT)
MAÎTRISE DE VÉGÉTATION (HQ)**

Ordre du jour de la rencontre

Volet 1 – Planification, politiques et procédures de gestion

- Planification générale et projets (contrats) obtenus pour la saison 2024
- Présentation de l'Organigramme de l'équipe de gestion et administration
- Dossiers administratifs et de gestion
- Guide du personnel

Ordre du jour de la rencontre

Volet 2 – Santé et sécurité au travail

- Programme de prévention
- Politiques, procédures et principales exigences de Myr et ses clients
- Plan des Mesures d'Urgences (PMU)
- Objectifs de la saison et Plans d'action en prévention et SST des clients

Ordre du jour de la rencontre

Volet 3 – Programmes de certifications forestières (PGES / CEAF)

- Rappel des objectifs
- Exigences et utilité des certifications pour Myr
- Politiques, procédures et principales exigences de Myr et ses clients
- Objectifs de la saison

Ordre du jour de la rencontre

Volet 4 – Contrat de travail 2024

- Compléter et signer le contrat de travail
- Remettre les documents demandés et nécessaires
- Signature de l'attestation d'information
- Signature du registre de présence à l'induction
- Carte de travailleur



VOLET 1

PLANIFICATION, POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION

Planification générale et projets (contrats) obtenus pour la saison 2024

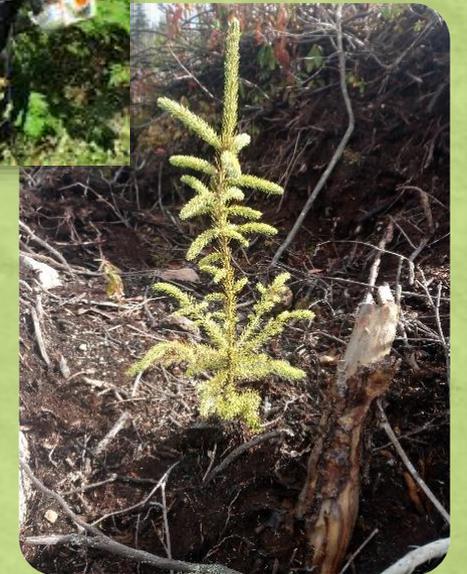
Reboisement : 3 770 500 plants

- **Début planifié : 13 ou 20 mai**
- **Secteurs d'opérations des projets :**
 - **La Tuque**
 - **Mistassini**
 - **Girardville**
 - **Parc de Chibougamau**
 - **Saguenay (Laterrière / Petit Saguenay)**
 - **Parc des Laurentides (Malbaie / St-Raymond)**



Éducation de peuplements : 2000 ha

- Début planifié : Début mai
- Secteurs d'opérations des projets :
 - Mistassini
 - St Ludger de Milot
 - Saguenay
 - Abitibi
 - Outaouais

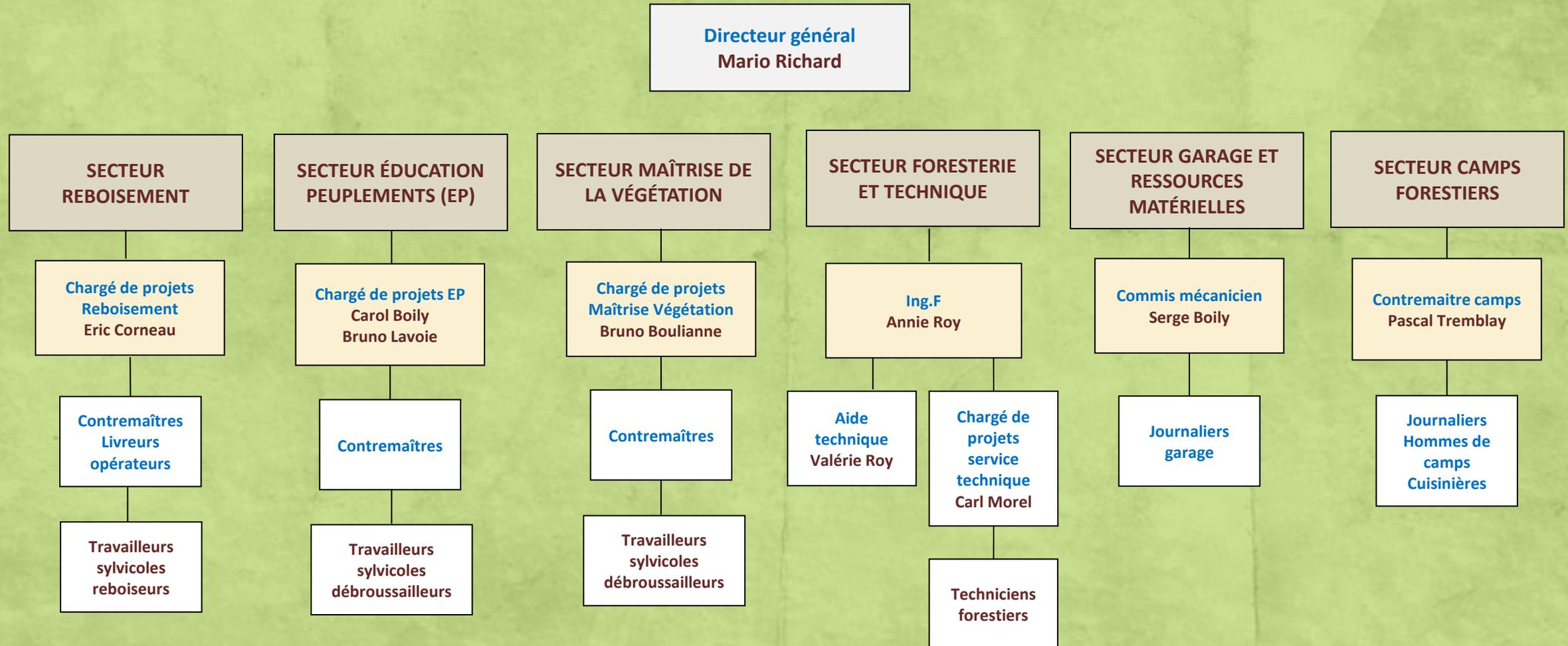


Maîtrise de la végétation : 7000 ha

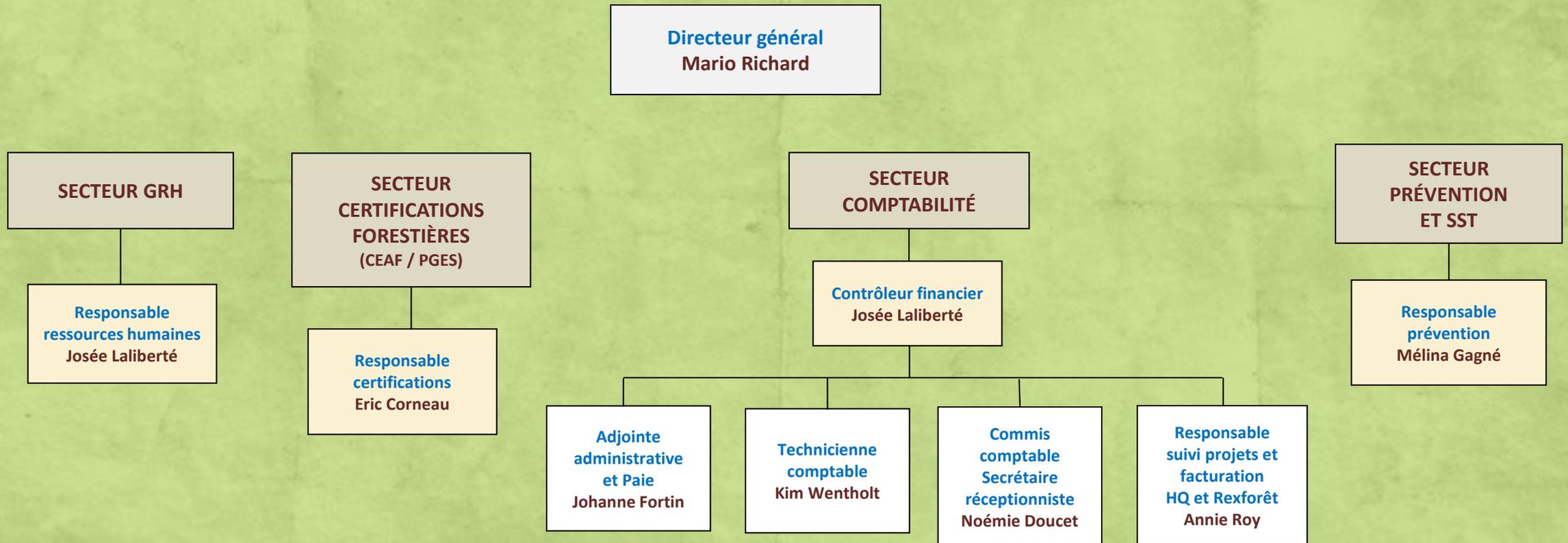
- Début planifié : Début mai
- Secteurs d'opérations des projets :
 - Montréal
 - Sept Îles
 - Chapais
 - Québec
 - Saguenay
 - Parc Hébertville
 - Alma



Présentation de l'Organigramme de l'équipe de gestion et supervision (Staff)



Présentation de l'Organigramme de l'équipe d'administration



Dossiers administratifs et de gestion

- Régime Volontaire d'Épargne Retraite (RVER) disponible pour tous. Demander un Guide d'information au bureau.
- Pour les erreurs de payes ou une demande d'avance salaire, on s'adresse à son contremaître selon l'Organigramme (on appelle pas au bureau).
- Nouvelle procédure de communication en cas de conflit ou de différend.
- Un débroussailleur salarié reçoit 3% du salaire gagné pour les EPI.
- Nouveau en 2024 : Carte du travailleur.

[Accès
procédure
cliquer ici](#)

Guide du personnel

Disponible pour téléchargement sur le site
Web de Myr / Onglet Documents et
Information 2024

Le Guide du personnel a été développé afin d'y regrouper les principales procédures et règles de gestion de l'entreprise. L'ensemble du personnel peut s'y référer pour se renseigner adéquatement.

Contenu du Guide

- Présentation de l'entreprise Aménagement MYR
- Code d'éthique
- Règlements généraux
- Communication
- Politiques et conditions de travail
- Maîtrise de la végétation (HQ)
- Travailleur sous traitant ou unipersonnel
- Annexes

[Accès Guide
cliquer ici](#)



VOLET 2

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Programme de prévention

Disponible pour téléchargement sur le site
Web de Myr / Onglet Documents et
Information 2024

Un programme de prévention c'est un plan d'action en prévention propre à chaque entreprise.

Il est le principal outil de prévention prévu par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST).

Il vise à éliminer, ou à contrôler les dangers au travail et comporte des mesures concrètes pour y arriver. Il permet aux employeurs d'assurer la santé et la sécurité de leurs employés.

PRÉVENTION
au TRAVAIL



Accès
Programme
cliquer ici

Rôles et responsabilités des travailleurs en santé et sécurité au travail contenus dans la Loi et dans le Programme de prévention...

- **Prendre connaissance du Programme de prévention au complet.**
- **Prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique et celles de ses collègues.**
- **Porter les EPI obligatoires en tout temps.**
- **Respecter les procédures et règles de prévention.**
- **Travailler avec des équipements et outils conformes et sécuritaires.**
- **Déclarer les événements, incidents et accidents de travail à son contremaître.**
- **Participer aux rencontres de formation et comités.**

Politiques, procédures et principales exigences de Myr et ses clients

1 - Porter les équipements de protection individuelle (EPI)

- Casque de sécurité conforme approuvé CSA.
- Bottes de sécurité avec bouts d'acier et semelle antidérapante.
(CSA International selon la CAN/CSA-Z195-02)
- Lunette de sécurité ou visière.
(CSA Z94.3-07, N.B. : Z87.1, norme américaine accepté au Canada)
- Gants de travail selon la tâche.
- Tout autre EPI approprié à la nature du travail, par exemple le dossard, pantalons de sécurité, etc...



2 - Atténuer les risques de chutes en forêt

- Adapter votre travail aux conditions (ralentir, arrêt si nécessaire).
- Prendre le temps de bien observer le terrain lors du travail, contourner les obstacles.
- Porter des chaussures ou bottes adaptées aux situations rencontrées.

Chutes en forêt, les causes :

- **NATURE DU SOL :** Boue, herbe, eau, terrain en pente, déchet de coupe, trous cachés.
- **CONDITIONS MÉTÉO :** Pluie, neige, glace, sol mou.



3 - Conduite sécuritaire sur les chemins forestiers

- Un des risques les plus importants.
- Le conducteur doit toujours être vigilant.
- Porter sa ceinture de sécurité.
- Communiquer sa présence sur les ondes radio CB régulièrement et au minimum à tous les panneaux où l'inscription IDENTIFICATION RADIO OBLIGATOIRE est présente sur les routes principales.
- La portée d'un radio CB est limitée.
Annoncer sa présence à tous le 6 à 8 kilomètres.
 - Identification (pickup)
 - Position (Km 32)
 - Direction (en montant)
- Drogue et alcool au volant c'est **Tolérance 0.**



Un des risques les plus importants



Risques de circulation en période estivale

- Visibilité réduite (poussière, pluie...).
- Autres utilisateurs.
- État de la route (boue, eau...).

Conseils de sécurité

- Gardez une distance sécuritaire.
- Adaptez votre conduite selon les conditions climatiques.
- Portez une attention particulière au lever et au coucher du soleil, ce sont les deux moments de la journée où les animaux circulent le plus.
- Si vous apercevez un animal près de la route : **Ralentissez**



On ralenti



Équipements de sécurité à bord du véhicule

- Radio CB obligatoire pour tous les véhicules
- Trousse de premiers soins complète
- Exigences de la Sopfeu
 - Extincteur portatif de type ABC d'un minimum de 1Kg
 - 1 pelle ronde pour aider à combattre un début d'incendie forestier
- Protège cabine (Deck)



Arrimage sécuritaire des charges et équipements

- Dispositif d'arrimage et de transport des équipements qui doivent être fixés à l'intérieur du véhicule.
- Le transport de bidons d'essence, d'huile, d'équipements inflammables ou de débroussailleuses est interdit à l'intérieur d'un véhicule.
- Pour des véhicules fermés de type VUS, différentes options sont possibles afin de permettre de transporter sécuritairement certains équipements, bidons d'essence, etc...



Danger



Disponible pour téléchargement sur le site
Web de Myr / Onglet Documents et
Information 2024

ATTENTION SUR LES ROUTES...

**Les employeurs, les travailleurs ainsi
que le public doivent adopter et
maintenir des comportements sécuritaires**

**Ce guide constitue un outil de prévention. Il explique et
précise aussi certaines notions réglementaires et propose
quelques actions à poser en cas d'urgence.**

Disponible sur le site internet de la CNESST



4 - Utilisation de véhicules tout terrain (VTT)



Obligatoire

Effectuer les **inspections et entretiens préventifs** des VTT

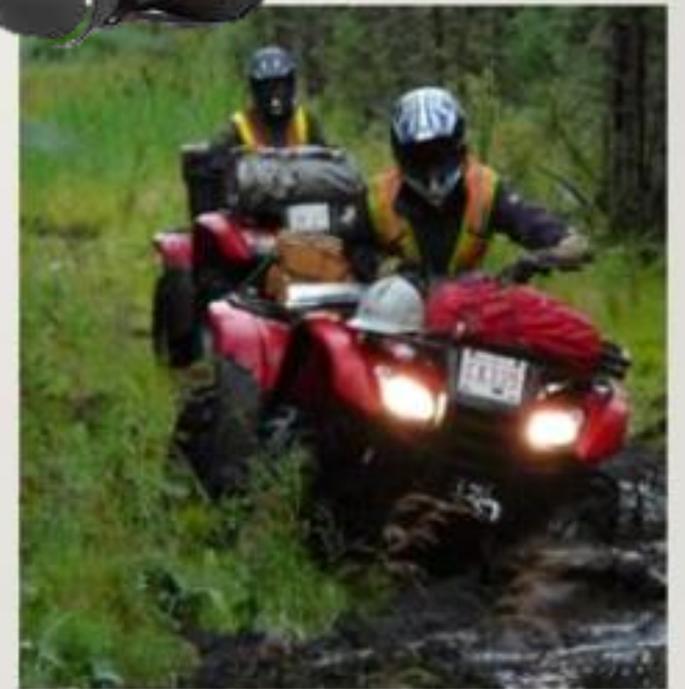
Porter les **EPI** prévus par le fabricant et le RSST, un casque approuvé et de l'équipement de protection adéquat;

Utiliser les **bonnes techniques de conduite** afin de ne pas perdre le contrôle dans les pentes, sur les terrains accidentés et dans les virages;

Adapter sa vitesse en fonction des conditions atmosphériques, du tracé et de l'état du chemin ou du sentier;

Respecter les **capacités de remorquage et de chargement** du VTT;

Un seul passager prend place sur le VTT, à moins qu'il ne soit conçu pour transporter deux passagers;

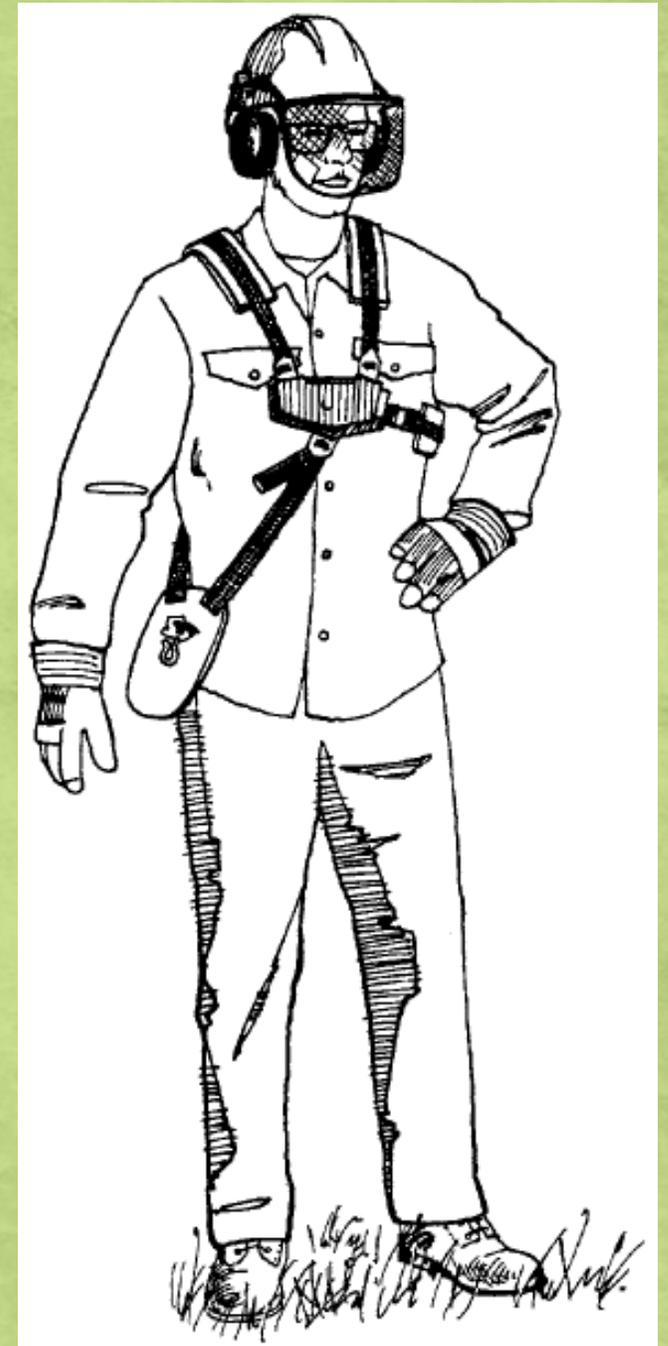


Le véhicule tout terrain est utile pour se rendre sur un lieu de travail éloigné et non accessible en camionnette. Ce n'est pas une garette... Prendre ses jambes pour marcher lorsqu'il y a un risque élevé en VTT ou que ça ne passe plus.

5 - Débroussailleuses conformes et méthodes de travail sécuritaires

Tout travailleur doit porter les EPI du débroussailleur obligatoires :

- Un casque de sécurité conforme.
- Des lunettes de sécurité et/ou un écran facial
- Des protecteurs auditifs (coquilles ou bouchons)
- Des gants offrant une protection et une bonne adhérence
- Un pantalon forestier de sécurité non modifié, offrant une protection avant et ayant une surface de protection contre les projections et les obstacles
- Des bottes de sécurité avec bouts protecteurs et conformes
- Avoir un pansement compressif sur lui en tout temps.



Outils et méthodes de travail

- Utiliser la lame appropriée en fonction du travail à faire et conforme aux recommandations du fabricant.
- Méthodes d'affûtage et de limage appropriées. Porter des gants.

Il est important d'affûter la lame ou de la remplacer dès que l'on constate qu'elle est moins efficace (coupe moins rapide, coincement, odeur de bois brûlé, etc.).

Il faut de plus vérifier l'avoyage de la lame circulaire chaque fois qu'on l'affûte. Si la lame est détériorée (fissures, gondolement, etc.), il faut la remplacer.

Pas de lame modifiée ou d'outil de coupe non approprié à la végétation

Maximum des tiges à couper = 2cm



➤ Utilisez le bon outil de coupe



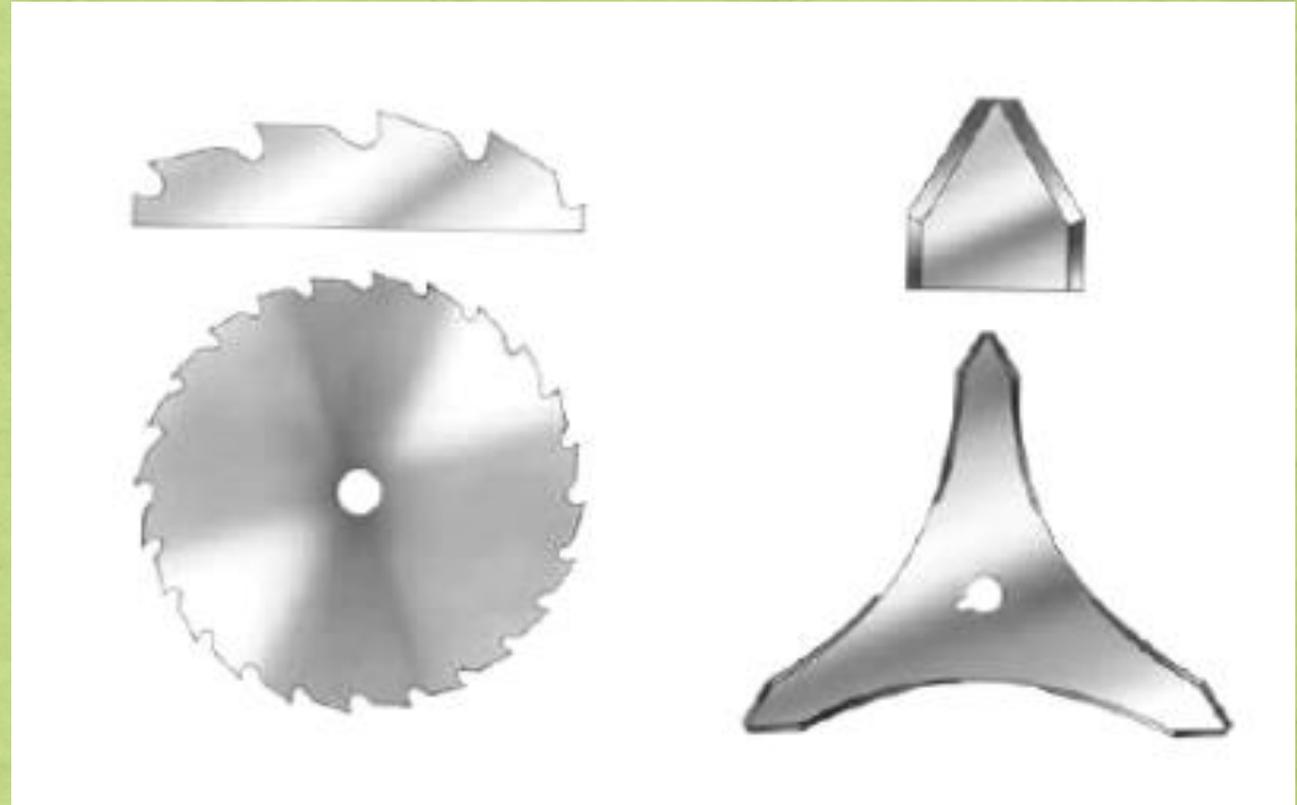
Ou



	<p>L'affûtage de la lame à dents douces PRÉVIBOIS Santé-sécurité • 72 vues • il y a 11 mois Cette capsule vous outillera à propos de l'affûtage de la lame à dents douces. Pour plus d'information, visitez previbois.com.</p>
	<p>L'affûtage du couteau à taillis PRÉVIBOIS Santé-sécurité • 1 vue • il y a 1 semaine</p>
	<p>L'ajustement du couteau taillis PRÉVIBOIS Santé-sécurité • 1 vue • il y a 1 semaine</p>

Outils et méthodes de travail

- Les lames à 8 dents ou modifiées sont interdites.
- Lors de l'utilisation d'un couteau à trois-pattes, il est recommandé de porter une double protection visuelle (lunettes et visière).
- Fixer le protecteur de lame (garde) au bas du pied. Risque de projection de débris de bois, de métal de la lame ou de pierres.
- Distance minimale de 15 mètres entre les débroussailleurs. Risque d'accident et projection entre travailleurs.

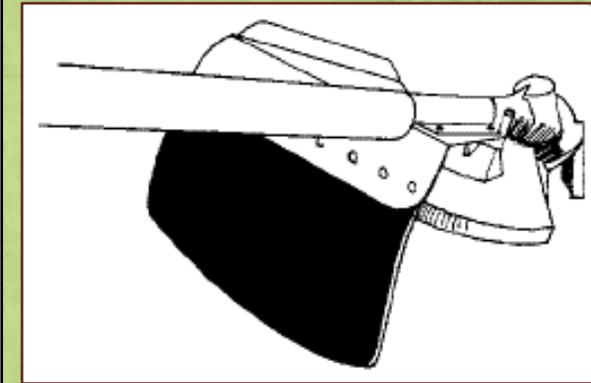
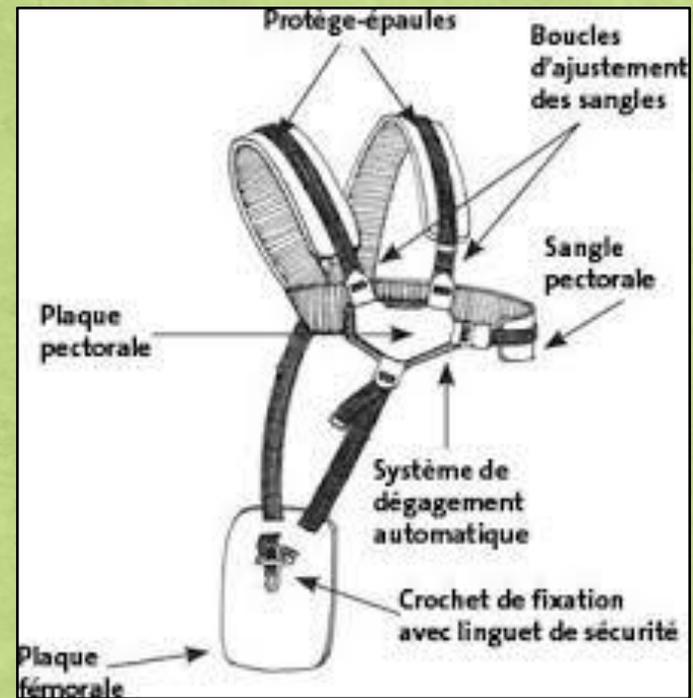


Lame à dents douces pour les tiges de 2 cm à 10 cm
Dimension maximale : 225 mm
(9 po)

Couteau à taillis pour les tiges de moins de 2 cm de diamètre. Le couteau ne doit pas mesurer plus de 366 mm (14 po).
Selon les recommandations du fabricant pour le modèle de la débroussailleuse utilisée

Outils et méthodes de travail

- Abattage directionnel.
- Planification du travail et bien examiner son terrain.
- Garde lame obligatoire en tout temps. Sinon cesser le travail.
- Harnais en bonne condition et bien ajusté.
- Entretien régulier de la débroussailleuse.
- Méthodes de travail sécuritaires. Distance minimum de 15 mètres entre 2 travailleurs.
- Contenant d'essence conforme.



Garde obligatoire



Disponible pour téléchargement sur le site
Web de Myr / Onglet Documents et
Information 2024

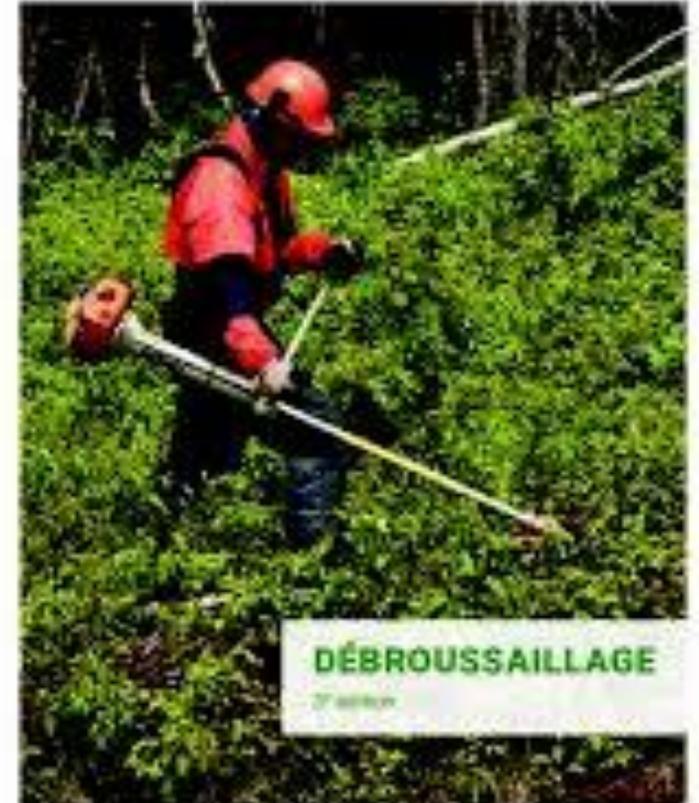
En résumé et pour plus d'information...

**Les débroussailleurs doivent adopter et
maintenir des comportements sécuritaires !**

Ce guide constitue un outil de prévention complet.

**Il explique et précise aussi certaines notions réglementaires et
propose plusieurs méthodes et techniques de travail sécuritaires
tout en étant productives.**

Disponible sur le site internet de la CNESST



Plan des mesures d'urgences (PMU)

Un PMU est disponible auprès des Chargés de projets... à consulter et à utiliser en cas d'urgences importantes.

- Urgence santé et évacuation (Protocoles)
- Urgence environnementale
- Urgence incendie (Camp ou Feu de forêt)
- Disposition des extincteurs et des trousse
- Liste des numéros d'urgences



Lors d'une urgence, le travailleur doit immédiatement aviser son contremaître ou son Chargé de projets. Si c'est impossible, contacter les service d'urgence approprié.

Objectifs de la saison 2024

Pour la saison 2024, notre client Rexforêt a été catégoriques sur certains objectifs d'amélioration à atteindre.

Myr a reçu l'obligation de déposer un Plan d'action correcteurs en prévention, permettant d'améliorer certaines lacunes de sécurité observées par les représentants de nos clients sur le terrain à la dernière saison.

À défaut d'être performants et de réussir le plan d'action transmis et déjà approuvé, des pénalités sévères pourraient être données à Myr et le client Rexforêt pourraient même empêcher Myr de réaliser des soumissions AOP en 2025. **Attention code rouge...**

Plan d'action éducation de peuplements

- Responsabilités de l'équipe de supervision EP et des débroussailleurs dans la gestion et le respect des règles de sécurité (Diligence raisonnable).
- Toutes les débroussailleuses doivent avoir un garde de protection conforme et qui n'a pas été modifié ou mal installé. Il ne doit jamais être retiré pour quelques raisons que ce soit.
 - 1^{er} avis 1000\$ d'amende + suspension possible
 - 2^{ième} avis 2000\$ d'amende + congédiement
- Tous les contenants d'essence doivent être conformes et certifiés, respecter les règles environnementales et il est interdit de transporter de l'essence dans une bouteille d'eau ou autre contenant inapproprié.



- Il est interdit de transporter des contenants d'essence, outils de travail, machines débroussailleuses et équipements de travail inflammables à l'intérieur d'une cabine de véhicule.
- Chaque véhicule Myr et/ou personnel d'un travailleur doit contenir un radio CB conforme, fonctionnel et installé sécuritairement. Chaque personne concernée doit avoir reçu la formation nécessaire permettant de comprendre le fonctionnement du radio et afin de communiquer sa présence de façon sécuritaire sur les chemins forestiers.





VOLET 3

PROGRAMMES DE CERTIFICATIONS FORESTIÈRES (PGES / CEAF)

Programme de gestion des entreprises sylvicoles (PGES)



Rappel des objectifs

Le programme PGES établit un cadre de bonnes pratiques et de saine concurrence pour les entreprises sylvicoles réalisant des travaux non commerciaux sur la forêt publique québécoise.

Par « Travaux non commerciaux » on entend la préparation de terrain, la plantation, le regarni de la régénération naturelle, l'enrichissement, l'ensemencement, le dégagement mécanique, l'éclaircie pré commerciale, l'élagage, la fertilisation et le drainage forestier.

Exigences et utilité de cette certifications pour MYR

Aménagement MYR possède cette certification depuis août 2010.

Un programme de gestion PGES a été élaboré à l'interne et permettant de démontrer à qui le veut que l'entreprise respecte ses travailleurs et adopte des pratiques loyales.

- Absence de travail au noir
- Absence de concurrence déloyale

Sans cette certification, MYR ne pourrait plus faire de travaux sur la forêt publique et ne pourrait pas obtenir des contrats alloués par le MFFP et Rexforêt.

Prochain audit de maintien par le BNQ à l'été 2024

Travaux EP ou HQ seront visités

Certification des entreprises en aménagement forestier (CEAF)



Rappel des objectifs

L'entrée en vigueur en avril 2010 de la loi sur l'aménagement forestier durable du territoire forestier a amené des changements importants au régime forestier.

Parmi ces changements, les activités d'aménagement forestier planifiées en forêt publiques doivent être réalisées par des entreprises détenant une certification reconnue par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

L'objectif principal est le même, soit de limiter au maximum les impacts des activités sur l'environnement selon une série d'exigences établies.

Exigences et utilité de cette certifications pour MYR

Aménagement MYR possède cette certification depuis juillet 2018.

Un programme de gestion CEAF a été élaboré à l'interne permettant de maîtriser nos risques sur l'environnement.

En maintenant cette certification, MYR démontre son engagement pour la protection de l'environnement envers ses clients, tout en lui permettant un avantage concurrentiel.

Prochain audit de maintien par le BNQ à l'été 2024

Travaux EP ou HQ seront visités

Politiques, procédures et principaux exigences de Myr et ses clients

1 – Politique environnementale client Rexforêt et MRNF

- Conformité aux lois et règlements
- Amélioration continue
- Prévention de la pollution



2 – Protéger l'environnement et déclarer les déversements

- Utiliser des bonnes pratiques preventives pour éviter des problèmes.
- Lors d'un déversement accidentel...
 - Cesser le travail immédiatement
 - Colmater ou contenir le déversement
 - Récupérer
 - Déclarer
- Exemples de produits dangereux qui doivent être déclarés et récupérés en cas de déversement.
 - Carburant
 - Huiles moteur, transmission...
 - Prestone... etc.



Utilisation de couches absorbantes



Contenant conforme et utiliser un bec verseur

*Informez votre contremaître
immédiatement lors d'un déversement*

Équipement minimal pour récupérer un déversement accidentel

- Boudins
- Couches absorbantes
- Tube époxy pour fuites
- Sac de récupération

Il y a une trousse environnementale disponible dans chaque camion Myr et sur chaque VTT 6 roues.



**Boudins et
couches
absorbantes**



**Époxy pour
colmater une
fuite de
réservoir**

3 – Matières dangereuses résiduelles (MDR)

- Il ne faut pas jeter les matières dangereuses recyclables (MDR) dans les poubelles.
- Déchets domestiques, sacs de lunchs, canettes...
Rapporter les déchets à la maison.
- Ne les laisser pas dans la boîte de camionnette.
- Site de récupérations au garage MYR
 - Contenants d'huile
 - Terre contaminée
 - Canneltes de peinture
 - Etc...



4 – Prendre les mesures nécessaires afin d'éviter un feu de forêt

(Normes minimales de la SOPFEU)

Du 1^{er} avril au 15 novembre, il est interdit de fumer en forêt ou à proximité de celle-ci dans l'exécution d'un travail ou au cours d'un déplacement, à moins que ce ne soit dans un bâtiment ou un véhicule fermé.

Avoir les extincteurs requis en fonction des travaux réalisés et des équipements utilisés.



Équipement minimal pour combattre un début d'incendie



***Informez votre contremaître
immédiatement pour toutes urgences***

5 – Éléments ou situations à signaler

- Caractéristiques non répertoriées
- Site culturel
- Habitats fauniques rares
- Espèces en péril
- Types forestiers anciens
- Cours d'eau et milieux humides en danger
- Espèces rares ou inhabituelles, espèces exotiques.

**Informez votre contremaître
immédiatement pour tous signalements**



6 – Directive d'arrêt des travaux

Les travaux doivent être suspendus lorsque l'une des situations suivantes se présente sur le terrain :

- Non respect des directives ou de la prescription sylvicole
- Orniérage sévère
- Cours d'eau non ou mal cartographié
- Urgence environnementale ou en sécurité
- Lors de directives de la SOPFEU ou du client
- Sites autochtones
- Espèces fauniques et végétales menacées
- Risque de porter atteinte à des infrastructures existantes (chalet, sentier balisé, etc.) ainsi qu'à l'environnement et aux écosystèmes

Informez votre contremaître et l'avisez de la situation observée.

Le contremaître doit aviser le client dans les plus brefs délais et attendre au besoin les directives avant la reprise des travaux.



Principaux objectifs de la saison pour les 2 certifications

- Procédure de communication en cas de conflit ou de différend.
- Améliorer la gestion des superficies, des secteurs et des taux spécifiques payés pour chaque secteur d'intervention pour les travaux EP et HQ (Signature des bibles de projets).
- Inspection des lieux d'hébergement externes.
- Assurer une formation adéquate de l'ensemble des équipes de travail et sous traitants sur les règles et attentes en matière d'environnement, soit en présentielle ou via une présentation ou rencontre Team.
- Réaliser les inspections mensuelles obligatoires.
- Utiliser le formulaire environnement (CEAF) afin de réaliser des inspections de chantiers.



VOLET 4

CONTRAT DE TRAVAIL 2024

Compléter et signer le contrat de travail

Chaque travailleur doit bien lire le contrat de travail, compléter chaque section qui le concerne adéquatement et signer aux endroits indiqués.

- **Contrat travailleur salarié pour tous, peut importe le statut**
- **Contrat travailleur Unipersonnel**
- **Contrat Sous traitant**

[Accès contrat salarié
cliquer ici](#)

Remettre les documents demandés et nécessaires

Chaque travailleur doit remettre les documents et informations demandées avec son contrat de travail...

- Permis de travail en vigueur pour les travailleurs qui n'ont pas le statut de résident permanent au Canada.
- Spécimen de chèque du compte bancaire.

(Si changement de compte anciens travailleurs ou pour tous les nouveaux)

- Photocopie du numéro d'assurance maladie (RAMQ).
- Photocopie du permis de conduire s'il y a lieu.

- **Photocopie des immatriculations et assurances en vigueur pour le(s) véhicules utilisés au travail.**
- **Preuve de protection de la CNESST pour les travailleurs Sous-traitants et Unipersonnels.**
- **Numéros Tps et Tvq pour les travailleurs Sous-traitants et Unipersonnels.**
- **Certificat PGES en vigueur pour les travailleurs Sous-traitants.**
- **Attestation de formation en salubrité alimentaire délivré par un organisme reconnu par le MAPAQ pour les cuisinières.**
- **Tout autre document demandé par la direction.**

S'il y a des documents absents, vous ne recevrez pas votre carte de travailleur.

Signature de l'attestation d'information

Chaque travailleur doit compléter adéquatement et signer l'Attestation d'information qui vous a été fournie avec le contrat de travail.

Cette attestation confirme que vous avez reçu toute l'information et la formation nécessaire à votre travail et que les politiques, procédures et directives présentées seront considérées, respectées et appliquées dans le cadre de votre emploi.

Signature des registres de présences

Une fois la rencontre d'information et de formation terminée, chaque travailleur doit signer les 2 registres de presences disponible dans la salle de rencontre ou auprès de la secrétaire réceptionniste :

- **Registre des présences pour Rexforêt**
- **Registre des présences pour la certification CEAf**

Carte de travailleur 2024

Une fois le contrat de travail et l'attestation d'information complétés et signés, chaque travailleur doit se présenter à la secrétaire réceptionniste pour lui remettre tous les documents.

Celle-ci va valider si votre dossier est complet et si c'est le cas, votre **CARTE DE TRAVAILLEUR** vous sera remise.

Cette nouvelle carte est nécessaire pour pouvoir débiter le travail en forêt ou se rendre au camp. Elle devra obligatoirement être présentée à votre Contremaître ou votre supérieur immédiat.

La carte de travailleur est obligatoire pour...

- Présenter à son contremaître pour pouvoir débiter le travail.
- Héberger dans un camp forestier Myr ou à l'Auberge Mistassini.
- Héberger dans un motel, hôtel ou autre lieu externe réservé par Myr.
- Obtenir des repas.
- Obtenir des services, équipements ou outils de travail chez un fournisseur autorisé.
par Myr qui seraient facturés sur un compte Myr pour pouvoir être refacturés sur une paye.
- Etc...

QUESTIONS ?

Rencontre avec Mario avant de quitter...





FIN DE LA RENCONTRE

**MERCI
BONNE SAISON À TOUS !**